

# **COPART RÉGIONAL – Comité des partenaires régional**

Séance du 07 avril 2026

DIRECTION GÉNÉRALE TRANSPORTS, MOBILITÉ ET GRANDS ÉQUIPEMENTS

## **REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**

---

### **1. Appel des personnes présentes**

---

### **2. Adoption du compte-rendu du précédent COPART**

Le compte-rendu du 25 novembre 2025 a été adopté à la majorité (16 votes pour, 1 abstention), demande d'ajout de M Pascal représentant la FNAUT d'une phrase sur la demande de prise en charge de la garantie correspondance sur tous les transports et pas seulement la ligne de covoiturage.

---

### **3. Modification Tarification régionale**

- Présentation du contexte tarifaire : les tarifs du réseau ZOU! Proximité sont inchangés depuis 2023, tandis que les abonnements ZOU! Express ont baissé de 20% en juillet 2025. Il est expliqué la nécessité d'une légère hausse pour compenser l'augmentation des coûts d'exploitation (hausse des péages ferroviaires et de l'énergie).
- Détail des mesures proposées : les abonnements et Pass restent inchangés, mais les billets unitaires ZOU! Express augmentent de 4%, et les billets ZOU! Proximité de 0,10€ (déclinée au prorata du taux de réduction), avec une hausse spécifique supplémentaire de 5€ sur la ligne 50 (navettes blanches), ces mesures devant entrer en vigueur le 2 juin 2026.

Questions/Remarques :

- La CLCV s'inquiète de l'écart croissant entre billet unitaire et abonnement. M. Jean-Pierre Serrus réaffirme la priorité régionale sur les abonnements pour encourager le report modal quotidien.
- La FNAUT demande par équité un geste pour les porteurs de la carte ZOU! Malin qui sont des voyageurs réguliers. M. Jean-Pierre Serrus indique que l'étude de cette proposition sera envisagée pour 2027.
- L'U2P exprime son étonnement sur cette modification des tarifs des titres de transports publics alors que l'Etat a refusé à certaines professions (taxi, infirmières...) une augmentation de leur tarif au regard de l'élévation du prix des carburants. M. Jean-Pierre Serrus comprend mais est garant du budget régional, différent du contexte national.
- L'U2P regrette l'absence de transmission des supports en amont, rendant difficile la formulation d'un avis éclairé. M. Jean-Pierre Serrus explique les contraintes de

calendrier vis-à-vis des commissions mobilité préalables à la commission permanente régionale et la difficulté de satisfaire cette demande.

**Avis** : Adopté à la majorité (17 votes exprimés : 13 votes favorable, 1 vote défavorable, 3 abstentions)

---

#### **4. Versement Mobilité Régional et Rural : reversement aux communautés de communes**

- Présentation du dispositif :

Le VMRR, instauré par la loi de finances 2025, prévoit un reversement de 10% du produit perçu par la région aux communautés de communes exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité, réparti au prorata de la population.

- Chiffres et répartition :

Pour le second semestre 2025, la région a perçu environ 18,9 millions d'euros, dont 1 million à reverser aux 17 communautés de communes concernées. Les 15 autres n'ayant pas la compétence, et la Région étant donc autorité organisatrice de la mobilité locale par substitution, cette dernière conserve leur part soit 860 000€.

Questions/Remarques :

- La FNAUT demande si le pourcentage et la répartition sont fixés par la loi ou la région : Les services confirment que tout est encadré par la loi, sans marge de manœuvre régionale.

**Avis** : Adopté à la majorité (15 votes exprimés : 14 votes favorable, 1 abstention)

---

#### **5. Cadre d'exonération et de remboursement du VMRR :**

- Critères d'exonération : Les exonérations concernent les associations et fondations reconnues d'utilité publique, poursuivant un but non lucratif et exerçant une activité à caractère social, avec une analyse au cas par cas selon des critères précis.
- Modalités de remboursement : Un employeur peut demander le remboursement du VMRR s'il loge gratuitement ses salariés ou organise leur transport collectif, sur présentation de justificatifs et selon des critères de distance et d'effectif.

Questions/Remarques :

- Le MEDEF demande si la mise à disposition de voitures de service entre dans le cadre du remboursement, notamment en zone rurale sans transport public. Les services régionaux ont précisé que seules les solutions de transport collectif (minimum 4 personnes par véhicule) sont éligibles, pas les transports individuels.

Le cadre pourra évoluer par délibération si des ajustements s'avèrent nécessaires pour certains territoires.

**Avis** : Adopté à la majorité (15 votes exprimés : 13 votes favorable, 2 abstentions)

---

## **6. Présentation de la future loi-cadre sur le développement des transports :**

- Objectifs et innovations de la loi : La loi-cadre vise à instaurer une programmation pluriannuelle du financement des transports, à prioriser la régénération des infrastructures, à flécher de nouveaux financements et à sécuriser les droits des voyageurs.
  - Amendements et préoccupations régionales : La Région et ses partenaires ont proposé des amendements en faveur notamment du financement des services express régionaux métropolitains, clarifier les transferts de compétences et renforcer la souveraineté sur la distribution numérique des titres de transport.
  - Gouvernance et transferts de compétences : La Région souhaite être partie prenante des enjeux de transfert de services régionaux vers les communautés de communes, en incluant la nécessité d'accords préalables et proposer une coordination interrégionale pour les contrats opérationnels de mobilité.
-

## Récapitulatif des présents et des votes

<b>PRESIDENT*</b>	<b>VOTE TARIFS REGIONAUX</b>	<b>VOTE VMRR REMBOURSEMENT</b>	<b>VOTE VMRR EXONERATION</b>
Jean-Pierre SERRUS	favorable	favorable	favorable

\*voix du Président prépondérante en cas de ballottage

<b>ASSOCIATION DE PERSONNES SITUATION HANDICAP</b>				
<b>APF</b>				
<b>Nombre de représentants</b>	<b>VOTE TARIFS REGIONAUX</b>	<b>VOTE VMRR REMBOURSEMENT</b>	<b>VOTE VMRR EXONERATION</b>	<b>PRECISION</b>
0/1				
<b>ASSOCIATIONS D'USAGERS</b>				
<b>FNAUT</b>				
<b>Nombre de représentants</b>	<b>VOTE TARIFS REGIONAUX</b>	<b>VOTE VMRR REMBOURSEMENT</b>	<b>VOTE VMRR EXONERATION</b>	<b>PRECISION</b>
1/1	favorable	favorable	favorable	
<b>CLCV</b>				
<b>Nombre de représentants</b>	<b>VOTE TARIFS REGIONAUX</b>	<b>VOTE VMRR REMBOURSEMENT</b>	<b>VOTE VMRR EXONERATION</b>	<b>PRECISION</b>
1/1	Défavorable			Absent après le premier vote
<b>UFC QUE CHOISIR</b>				
<b>Nombre de représentants</b>	<b>VOTE TARIFS REGIONAUX</b>	<b>VOTE VMRR REMBOURSEMENT</b>	<b>VOTE VMRR EXONERATION</b>	<b>PRECISION</b>
0/1				
<b>HABITANTS</b>				
<b>Nombre de représentants</b>	<b>VOTE TARIFS REGIONAUX</b>	<b>VOTE VMRR REMBOURSEMENT</b>	<b>VOTE VMRR EXONERATION</b>	<b>PRECISION</b>
2/10	2 Avis favorable	1 avis favorable – 1 abstention	2 Avis favorable	
<b>EMPLOYEURS</b>				
<b>U2P</b>				
<b>Nombre de représentants</b>	<b>VOTE TARIFS REGIONAUX</b>	<b>VOTE VMRR REMBOURSEMENT</b>	<b>VOTE VMRR EXONERATION</b>	<b>PRECISION</b>
3/8	3 abstentions	3 avis favorable	2 avis favorable 1 abstention	
<b>CPME SUD</b>				
<b>Nombre de représentants</b>	<b>VOTE TARIFS REGIONAUX</b>	<b>VOTE VMRR REMBOURSEMENT</b>	<b>VOTE VMRR EXONERATION</b>	<b>PRECISION</b>
0/8				
<b>MEDEF</b>				
<b>Nombre de représentants</b>	<b>VOTE TARIFS REGIONAUX</b>	<b>VOTE VMRR REMBOURSEMENT</b>	<b>VOTE VMRR EXONERATION</b>	<b>PRECISION</b>
8/8	8 avis favorables	8 avis favorables	7 avis favorables	Un représentant absent au moment du dernier vote
<b>ENTREPRISES DE TRANSPORTS</b>				
<b>UTPF</b>				

Nombre de représentants	VOTE TARIFS REGIONAUX	VOTE VMRR REMBOURSEMENT	VOTE VMRR EXONERATION	PRECISION
0/1				
<b>FNTV</b>				
Nombre de représentants	VOTE TARIFS REGIONAUX	VOTE VMRR REMBOURSEMENT	VOTE VMRR EXONERATION	PRECISION
1/1	avis favorable			Absent après le premier vote
<b>CCIR</b>				
Nombre de représentants	VOTE TARIFS REGIONAUX	VOTE VMRR REMBOURSEMENT	VOTE VMRR EXONERATION	PRECISION
1/1			avis favorable	Présent uniquement sur le dernier vote
<b>ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES</b>				
<b>CFDT</b>				
Nombre de représentants	VOTE TARIFS REGIONAUX	VOTE VMRR REMBOURSEMENT	VOTE VMRR EXONERATION	PRECISION
0/1				
<b>CGT</b>				
Nombre de représentants	VOTE TARIFS REGIONAUX	VOTE VMRR REMBOURSEMENT	VOTE VMRR EXONERATION	PRECISION
0/1				
<b>CGT FO</b>				
Nombre de représentants	VOTE TARIFS REGIONAUX	VOTE VMRR REMBOURSEMENT	VOTE VMRR EXONERATION	PRECISION
0/1				
<b>CFE CGC</b>				
Nombre de représentants	VOTE TARIFS REGIONAUX	VOTE VMRR REMBOURSEMENT	VOTE VMRR EXONERATION	PRECISION
0/1				
<b>CFTC</b>				
Nombre de représentants	VOTE TARIFS REGIONAUX	VOTE VMRR REMBOURSEMENT	VOTE VMRR EXONERATION	PRECISION
0/1				

**SYNTHESE :**

PRESENTS LORS DE L'APPEL : 17 PRESENTS AU MOMENT DU VOTE : 17 pour la tarification 15 pour le VMRR remboursement 15 pour le VMRR remboursement	NOMBRE DE VOTES EXPRIMES pour les Tarifs : 17 13 FAVORABLES 1 DEFAVORABLE (3 ABSTENTIONS)	NOMBRE DE VOTES EXPRIMES pour le VMRR remboursement : 15 14 FAVORABLES 0 DEFAVORABLE (1 ABSTENTION)	NOMBRE DE VOTES EXPRIMES pour le VMRR exonération : 15 13 FAVORABLES 0 DEFAVORABLE (2 ABSTENTIONS)